



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 27 avril 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Alain Riel formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Richard D'Auray, assistant-greffier et Bernard Savoie, assistant-greffier.

Est absent, monsieur le conseiller Denis Tassé.

CE-2011-644

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 30 MARS 2011**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 30 mars 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2011-645

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE LA SOUMISSION D'UN MONTANT DE 369 121,29 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LES RUES JUBILEE ET RIVERVIEW FAISANT PARTIE DU LOT 5 - PRECO - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-875 en date du 2 juin 2010, adjugeait un contrat à la firme Outabec Construction (1991) pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts, selon le lot 5, dans le cadre du programme PRECO sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 899 991,88 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-41 en date du 18 janvier 2011, approuvait l'ajout de la rue Riverview, cette rue ayant fait l'objet d'une admissibilité par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, reliée au Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO);

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Outabec Construction (1991) a complété substantiellement les travaux reliés au lot 5, rue Jubilee, en date du 2 décembre 2010 pour un montant total de 1 269 113,17 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût relié aux travaux de la rue Riverview est de l'ordre de 226 906,69 \$, incluant les taxes, le tout basé sur les coûts unitaires de la soumission et les travaux débiteront prochainement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajustement du coût de la soumission a fait l'objet d'une vérification de la part d'Axor, gestionnaire mandaté par la Ville de Gatineau, ainsi que par le Service des infrastructures :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement du coût de la soumission au montant de 369 121,29 \$, incluant les taxes, représentant les travaux supplémentaires exécutés sur la rue Jubilee et l'ajout des travaux sur la rue Riverview dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées, lot 5 (PRECO), concernant les rues Jubilee et Riverview, contrat 09-112.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30639-001-78931	352 770,39 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Travaux - Égouts
04-13493	16 350,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30639-007	352 770,39 \$		Travaux d'aqueduc et d'égouts - Amendement numéro 2 - 2011
06-30639-001		352 770,39 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Travaux - Égouts

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-646**

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - GESTION DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE RENOUELEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES RÉPARTIES DANS TOUS LES SECTEURS DE LA VILLE DE GATINEAU - 174 874,88 \$ - SERVICES DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2010-21 en date du 13 janvier 2010, retenait une firme de gestion de projet, le Groupe Axor inc. pour les services professionnels en gestion de projet, pour la gestion complète de tous les aspects du projet de renouvellement des services municipaux d'aqueduc et d'égouts sur diverses rues réparties dans tous les secteurs de la ville, dans le cadre du programme d'aide sur le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO);

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Canada a annoncé, le 2 décembre 2010, qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau par sa résolution numéro CM-2011-41 en date du 18 janvier 2011 :

- s'est engagée à terminer avant le 31 octobre 2011 les projets reportés;
- a approuvé l'ajout des projets Riverview, Élisabeth-Bruyère, Laval, Montcalm et Larente;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de services professionnels de gestion de projet doit être ajusté en fonction du budget révisé ainsi que sur le délai prolongé du Programme de renouvellement des conduites (PRECO), et ce, pour un montant de 174 874,88 \$, incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement du mandat de services professionnels de gestion de projet, en fonction de l'ajustement du budget révisé ainsi que sur le délai prolongé du Programme d'aide sur le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO), et ce, pour un montant de 174 874,88 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30639-003-78932	167 199,88 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Honoraires professionnels
04-13493	7 675,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30639-007	167 200 \$		Travaux d'aqueduc et d'égouts - Amendement numéro 2 - 2011
06-30639-003		167 200 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-647**

**SOUSSION 2011 SP 001 - PROGRAMME DE PROTECTION CATHODIQUE 2011  
- SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 9071 9038 Québec inc. (Construction Novex), 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour le programme de protection cathodique 2011, le tout selon les prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 409 064,81 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30673-005-78933	391 111,56 \$	Réfection et amélioration des réseaux d'égouts et d'aqueduc - Protection cathodique
04-13493	17 953,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-648\***

**SOUSSION 2011 SP 050 - CONSTRUCTION D'UNE PISTE MULTIFONCTION  
SUR LE CHEMIN MCCONNELL, PHASE 2, ENTRE LA RUE CASTELBEAU ET LE  
CHEMIN RIVERMEAD - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Outabec Construction (1991), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour réaliser les travaux de construction d'une piste multifonction sur le chemin McConnell, phase 2, le tout selon les prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 527 996,81 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30661-001-78748	322 810,93 \$	Pistes multifonctions - McConnell
06-30661-004	182 012,88 \$	Amendement numéro 1 - Piste McConnell
04-13493	23 173,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

De plus, ce comité autorise le trésorier à puiser, à même le surplus accumulé non affecté, une somme de 182 012,88 \$ afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-649\*

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 1 548 893 (FUTUR LOT 4 818 102) AU CADASTRE DU QUÉBEC - SENTIER RÉCRÉATIF DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de son projet d'aménagement du parc fluvial de la Rivière-Blanche, la Corporation d'aménagement de la rivière Blanche de Gatineau, en partenariat avec la Ville de Gatineau, désire procéder à la phase 3 du projet en aménageant un sentier récréatif d'environ 2,5 kilomètres ainsi que la construction d'un pont couvert d'environ 30 mètres de longueur;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente entre la Corporation et la Ville de Gatineau prévoit que la Ville est responsable des acquisitions nécessaires à la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-281 en date du 29 mars 2011, mandatait le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'expropriation pour une partie du lot 1 548 893 (futur lot 4 818 102) au cadastre du Québec ainsi que le Service de la gestion des biens immobiliers à poursuivre les négociations de gré à gré afin d'acquérir les droits de propriété pour la partie de lot visée;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux négociations entre les parties, une entente de gré à gré a été conclue au montant de 18 000 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acceptation de cette entente et l'acquisition d'une partie du lot 1 548 893 (futur lot 4 818 102) au cadastre du Québec au montant de 18 000 \$, plus les taxes applicables, plutôt que d'avoir recours à la procédure d'expropriation, qui aurait engendré une dépense plus élevée pour la Ville en plus des délais non négligeables de prise de possession :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de cesser toutes procédures d'expropriation visant une partie du lot 1 548 893 (futur lot 4 818 102) au cadastre du Québec, comme décrit à la résolution numéro CM-2011-281 en date du 29 mars 2011;
- d'acquérir une partie du lot 1 548 893 (futur lot 4 818 102) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 3 381,9 m<sup>2</sup>, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession dûment signée le 1<sup>er</sup> avril 2011 pour un montant total de 18 000 \$, plus les taxes applicables;

- d'autoriser le trésorier à puiser un montant de 18 000 \$, plus les taxes applicables, représentant le coût d'acquisition d'une partie du lot 1 548 893 (futur lot 4 818 102) au cadastre du Québec, ainsi que les sommes prévues à la promesse de cession, à même la réserve d'acquisition de propriétés ou à même les produits de disposition de l'année courante advenant que la municipalité dispose de propriétés en cours d'année, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-650\*

**VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL - LOT 4 803 303 AU CADASTRE DU QUÉBEC - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1652 - AÉROPARC INDUSTRIEL DE GATINEAU - TRICENTRIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 4 399 130 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé dans l'Aéroparc industriel de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-1083 en date du 9 novembre 2010, autorisait la vente du lot 4 399 130 au cadastre du Québec à Tricentris, centre de tri, dans le but d'y construire un centre de tri des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet de construction de la future rue Pierre-Ménard, laquelle permettra de desservir le futur centre de tri, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a exigé le déplacement de l'emprise de ladite rue afin de protéger un milieu humide situé à proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a dû revoir la configuration de la rue et, par le fait même, celle du lot visé par Tricentris, centre de tri;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot original 4 399 130 au cadastre du Québec fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le lot 4 803 303 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de 21 593 m<sup>2</sup>, lequel sera acquis par Tricentris, centre de tri et que ce dernier a déposé une nouvelle offre d'achat à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE** Développement économique - CLD Gatineau est responsable de la mise en vente des terrains industriels, comme énoncé à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix de vente pour les terrains des parcs industriels, d'affaires et technologiques ont été adoptés par le conseil, le 13 novembre 2007, en vertu de sa résolution numéro CM-2007-1208 en date du 13 novembre 2007, comme prévu à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers qui précise que « Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle, sont majoritairement destinés à l'aliénation. »;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Tricentris, centre de tri, a déposé une offre d'achat, le 31 mars 2011, et consent à acquérir le futur lot 4 803 303 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 21 593 m<sup>2</sup>, pour la somme de 290 531,40 \$ (1,25 \$/pi<sup>2</sup> ou ± 13,45 \$/m<sup>2</sup>);

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre d'achat stipule que l'entreprise prévoit construire sur ce terrain, dans un délai de 12 mois à partir de l'acceptation provisoire des travaux de construction de la rue Pierre-Ménard, un bâtiment d'une superficie de 4 186,07 m<sup>2</sup> pour y exercer des activités commerciales conformes au zonage et au secteur, soit un centre de tri des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure pour la vente de terrains industriels adoptée par Développement économique – CLD Gatineau (DE-CLDG), le 21 juin 2007, amendée les 5 juin 2008 et 30 avril 2009, ont été exécutées et que le comité des affaires courantes de DE-CLDG, en vertu de sa résolution numéro DE-CAC-11-23, recommande à la Ville de Gatineau d'accepter l'offre d'achat soumise par Tricentris, centre de tri :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-1652 en date du 3 novembre 2010 et recommande au conseil d'abroger sa résolution numéro CM-2010-1083 en date du 9 novembre 2010;

- de vendre à Tricentris, centre de tri, le futur lot 4 803 303 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 21 593 m<sup>2</sup>, au prix de 290 531,40 \$ (1,25 \$/pi<sup>2</sup> ou ± 13,45 \$/m<sup>2</sup>), plus TPS et TVQ si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par Tricentris, centre de tri et dûment signée le 31 mars 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2011-651**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-13 - 64 847,33 \$ - PÉRIODE DU 26 MARS AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-13 au montant de 64 847,33 \$ pour la période du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-652**

**SOUMISSION 2011 SP 030 - FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE - CHLORURE LIQUIDE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Calclo inc., 6805, boulevard Hébert, Ste-Catherine, Québec, J5C 1B5 pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière – Chlorure liquide (alternative 1, chlorure de calcium), et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total annuel approximatif de 216 896,11 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 mars 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire concerné, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2012 à 2016, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31220-521-78934	207 376,86 \$	Chemins agricoles - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	9 519,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-653

**PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT « LA FÊTE DE LA FORÊT BOUCHER » ORGANISÉ PAR LA FONDATION DE LA FORÊT BOUCHER - 27 ET 28 MAI 2011**

**CONSIDÉRANT QU'**une activité d'identification de la faune et de la flore de la Forêt Boucher aura lieu les 27 et 28 mai 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables de l'organisation de cette activité, la Fondation de la forêt Boucher, sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme aura besoin d'utiliser les installations du chalet Jardins Lavigne et de circuler sur les terrains de la Forêt Boucher;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant certains services et certains équipements nécessaires au bon déroulement et au succès de l'activité;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la tenue de l'événement « Fête de la forêt Boucher » organisé par la Fondation de la Forêt Boucher, qui se déroulera à l'intérieur des limites de la Forêt Boucher du 27 mai à 11 h au 28 mai à 21 h, et ce, malgré les dispositions des articles 5 et 12 du règlement numéro 42-2003 et des articles 3 et 4 du règlement numéro 44-2003.
- autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement, et ce, selon la condition suivante : dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services d'Aylmer, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

La contribution financière de la Ville en services pour l'activité est estimée à 160 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71424-138	160 \$	Surveillance dans les parcs - Occasionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-654**

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 14 - 13 475,03 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 14 - 423 098,10 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 14 - 11 359 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 11 - 752 534,15 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 14, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 14, la liste des réquisitions numéro 14 ainsi que la liste des embauches numéro 11 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 14	Pièces de comptes à payer	13 475,03 \$	11 au 15 avril 2011
Liste PD numéro 14	Pièces de comptes à payer	423 098,10 \$	11 au 15 avril 2011
Liste des réquisitions numéro 14	Pièces de comptes à payer	11 359,00 \$	11 au 15 avril 2011
Liste des embauches numéro 11	Embauche de personnel temporaire	752 534,15 \$	4 au 8 avril 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-655**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-13 - 331 209,92 \$ POUR LA PÉRIODE DU 31 MARS AU 6 AVRIL 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-13 d'un montant de 331 209,92 \$ pour la période du 31 mars au 6 avril 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-656**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-14 - 268 323,29 \$ POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 AVRIL 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-14 d'un montant de 268 323,29 \$ pour la période du 7 au 13 avril 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2011.

Adoptée



CE-2011-657

**ANNULATION D'UNE SERVITUDE ÉTABLIE AUX TERMES D'UN ACTE DE VENTE PUBLIÉ AU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU, SOUS LE NUMÉRO 60 866 - CHEMIN GRIMES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** les compagnies Entreprises Que-Bour inc. et Les Immeubles Laurentien Limitée ont développé le secteur du chemin Grimes au début des années 1960;

**CONSIDÉRANT QUE** les compagnies incluait des clauses restrictives de construction aux termes des actes de vente de leurs immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 27, chemin Grimes demande l'annulation d'une servitude de restrictions qui établit des marges de recul qui sont au-delà des règlements municipaux et qui n'ont pas été respectées depuis plus de 30 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'observance des conditions restrictives était garantie par l'établissement d'une servitude publiée contre les immeubles des voisins situés à l'est et à l'ouest ainsi que contre le chemin Grimes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est maintenant propriétaire du chemin Grimes et doit donner son consentement à l'annulation de ces clauses restrictives;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres bénéficiaires de la servitude, les voisins situés à l'est et à l'ouest, ont également constaté l'extinction de ladite servitude par prescription extinctive;

**CONSIDÉRANT QUE** les normes établies aux termes de l'acte sont plus restrictives que ce qui est permis dans la réglementation actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**après étude et analyse du dossier, le centre de services d'Aylmer recommande l'annulation de la servitude dont copie fut publiée sous le numéro 60 866 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'annulation de la servitude établie aux termes d'un acte de vente dont copie fut publiée au bureau de la publicité de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, sous le numéro 60 866;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2011-658

**SOUSSION 2011 SI 102 - FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION D'AMEUBLEMENT - SERVICE D'ÉVALUATION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Fredal Solutions, 186, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec J8Z 1V8, pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement pour divers services selon la section 1, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 mars 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cette section.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-15100-692-78930	34 415,03 \$	Évaluation - Équipements non capitalisables
04-13493	1 579,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-659

**FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES - MINI TOUR CYCLISTE - 15 MAI 2011 DE 10 H À 14 H - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le 15 mai 2011, le Club optimiste de Buckingham organise un mini tour cycliste;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité nécessite l'utilisation des routes municipales dans le secteur de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QUE** les Services de police, des infrastructures ainsi que des loisirs, des sports et du développement des communautés ont approuvé la fermeture de rues le 15 mai 2011 de 10 h à 14 h pour le mini tour cycliste;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais relatifs à la fermeture de rues, salaires des policiers sont entièrement à la charge de l'organisme le Club optimiste de Buckingham :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la fermeture des rues de façon ponctuelle par tronçon, le dimanche 15 mai 2011 de 10 h à 14 h dans le cadre de l'événement du mini tour cycliste organisé par le Club optimiste de Buckingham, à savoir :

- rue Gérard-Gauthier
- direction rue Allaire
- à rue Pierre-Laporte
- à rue Arthur-Gratton
- à rue Bertrand
- à rue Pierre-Laporte
- direction rue Nixon
- à rue Walker
- à rue Payette
- direction rue Trudel
- à rue curé Roy
- direction rue L'Abbé
- à rue Gérard-Gauthier

Le tout selon les conditions suivantes :

- Installer et retirer toute la signalisation requise, comme illustré au plan ci-joint, lequel fait partie intégrante de la présente;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir avec des vestes rouges appropriées pour diriger et contrôler la circulation;
- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- Assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à en fournir la preuve au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Buckingham avant la tenue de l'événement.

Adoptée

CE-2011-660\*

**PROTOCOLES D'ENTENTE POUR LA GESTION ET LE PRÊT DE TERRAIN DU JARDIN COMMUNAUTAIRE REBOUL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-1194 en date du 7 décembre 2010, adoptait la mise à jour du cadre de soutien du programme des jardins communautaires ainsi que le budget 2011-2014 requis pour sa mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-741 en date du 6 juillet 2010, adoptait le plan d'action de l'accessibilité universelle de 2010 ainsi que le budget associé, incluant celui prévu pour le jardin Reboul;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère municipale Denise Laferrière appuie le projet et accepte d'y verser une contribution financière de 33 000 \$ à même le surplus de l'ex-Ville de Hull disponible pour son district;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec l'Association des résidents de l'Île de Hull afin qu'elle assume les responsabilités de gestionnaires du nouveau jardin communautaire Reboul;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente de prêt de terrain au Campus Louis-Reboul avec le CÉGEP, propriétaire du lot 1 621 953-P situé au 125, boulevard Sacré-Cœur, pour une durée de 10 ans, soit de juin 2011 à mai 2021 pour l'aménagement du jardin Reboul;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de la Ville de Gatineau souhaite soutenir cette initiative communautaire, développée en collaboration avec l'Association des résidents de l'Île de Hull, grand partenaire de son cadre de soutien :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter les constats suivants :

- L'entente de prêt de terrain au Campus Louis-Reboul avec le CÉGEP de l'Outaouais dans le but d'y aménager le nouveau jardin communautaire Reboul;
- Le protocole de gestion du jardin communautaire Reboul avec l'Association des résidents de l'île de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de prêt de terrain au Campus Louis-Reboul entre la Ville de Gatineau et le CÉGEP de l'Outaouais, ainsi que le protocole d'entente pour la gestion du jardin communautaire Reboul entre la Ville de Gatineau et l'Association des résidents de l'île de Hull afin de donner suite à la présente.

De plus, ce conseil autorise le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget d'opération des jardins communautaires et collectifs du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés des années 2012, 2013 et 2014 et à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Les coûts estimés pour l'aménagement de ce jardin communautaire sont de 88 000 \$, dont 50 000 \$ provient du budget des jardins communautaires, 5 000 \$ provenant du budget de l'accessibilité universelle et 33 000 \$ du budget de madame la conseillère Denise Laferrière à même le surplus de l'ex-Ville de Hull.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2011-661**      **COTISATION ANNUELLE 2010-2011 - CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le renouvellement de la cotisation de madame la conseillère Sylvie Goneau et de monsieur le conseiller Stéphane Lauzon au Club Optimiste de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 92,28 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Gatineau, à l'attention de monsieur Gilbert Jolin, C. P. 82007, Gatineau, Québec, J8T 8B0 pour couvrir leur cotisation annuelle 2010-2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11100-494	92,28 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-662**      **SUBVENTION DE 100 \$ À LA POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU POUR UNE ACTIVITÉ DES ÉLÈVES DE LA CONCENTRATION SCIENCE-MATHÉMATIQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Polyvalente Nicolas-Gatineau, à l'attention de madame Karine Véronneau, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour une activité pour les élèves de la concentration science-mathématique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-663**      **SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT DE GATINEAU - ACTIVITÉ DE FIN D'ANNÉE - 10 JUIN 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre Administration, commerce et secrétariat de Gatineau, à l'attention de monsieur Guy Lacelle, enseignant, 183, rue Broadway Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3T6, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de fin d'année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-664

**SUBVENTION DE 125 \$ ESPACE OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de Espace Outaouais, à l'attention de madame Christiane Nault, coordonnatrice générale, 194, boulevard Saint-Joseph, suite 200, Gatineau, Québec, J8Y 3W9, à titre de subvention pour supporter la mission d'éducation et de sensibilisation à la prévention de la violence auprès de la communauté.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79935-972	125 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-665

**SUBVENTION DE 175 \$ - COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS - 22<sup>e</sup> ÉDITION DES CHORALIES - 4, 5 ET 6 MAI 2011 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Draveurs, à l'attention de monsieur Maurice Périard, 1, rue Saint-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A8, à titre de subvention pour l'organisation de la 22<sup>e</sup> édition des Choralies les 4, 5 et 6 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-666

**SUBVENTION DE 200 \$ AU CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU POUR L'ACTIVITÉ DE SÉCURITÉ SUR ROUES À L'ÉCOLE DE L'ESCALADE - 11 JUIN 2011 - SYLVIE GONEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club optimiste de Gatineau, à l'attention de madame Nicole Legris, C. P. 82007, Gatineau, Québec, J8T 8B0, à titre de subvention pour l'activité de sécurité sur roues à l'école de l'Escalade le 11 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	200 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-667**      **SUBVENTION DE 250 \$ - ÉCOLE CÔTE-DU-NORD - BAL DES FINISSANTS 2010-2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'École Côte-du-Nord, à l'attention de madame Janick Paquin, directrice, 15, rue Des Groseilliers, Gatineau, Québec, J8Z 1M4, à titre de subvention pour le bal des finissants 2010-2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	250 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-668**      **SUBVENTION DE 775 \$ - FONDATION PIERRE-JANET - ACTIVITÉ « EN ESPADRILLES POUR LA SANTÉ MENTALE » - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 775 \$ à l'ordre de la Fondation Pierre-Janet, à l'attention de monsieur Jean-François Picard, 20, rue Pharand, Gatineau, Québec, J9A 1K7, dans le cadre de leur marche en espadrilles qui se tiendra le 1<sup>er</sup> mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-669**

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - SYMPOSIUM GATINEAU EN COULEURS - FESTIVAL GATINEAU EN ARTS - 24 AU 26 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Symposium Gatineau en couleurs, 7-895, rue de l'Oasis, Gatineau, Québec, J8R 2W7, à titre de subvention pour le premier Festival Gatineau en arts qui se tiendra du 24 au 26 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	275 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-670

**SUBVENTION DE 3 500 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER POINTE-GATINEAU  
- FÊTE DE QUARTIER - 18 JUIN 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE -  
DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 500 \$ à l'ordre de Comité de vie de quartier Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur André Leblanc, 100, rue de la Baie, Gatineau, Québec, J8T 3H7, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier qui aura lieu le 18 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79940-972	3 500 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79940-692	3 500 \$		Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79940-972		3 500 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-671

**SUBVENTION 3 500 \$ - LES DIABÉTIQUES DE L'OUTAOUAIS - SUPER RALLYE  
- 15 MAI 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 500 \$ à l'ordre de Les diabétiques de l'Outaouais, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour le super rallye des diabétiques de l'Outaouais qui aura lieu le 15 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions



02-79941-972	200 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	300 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	700 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-672**

**SUBVENTION ET PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE  
SOIRÉE ITALIENNE ORGANISÉE PAR LA SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. -  
5 MAI 2011 - 120 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Pierre Phillion à participer à une soirée italienne le 5 mai 2011, au profit de la Soupe populaire de Hull inc.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à subventionner cette activité pour un montant de 40 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre de la Soupe populaire de Hull inc., 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79938-972	40 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	40 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79935-972	40 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-673

**SUBVENTION ET PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION DU SERVICE DE POLICE DE GATINEAU AU PROFIT DE L'AVENUE DES JEUNES, DE L'ANTRE HULLOISE ET DE LA VALLÉE JEUNESSE - 13 MAI 2011 - 475 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Stéphane Lauzon à participer à une activité organisée par la Fondation du Service de police de la Ville de Gatineau, le 13 mai 2011, au profit de l'Avenue des jeunes, de l'Antre Hulloise et de la Vallée jeunesse.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Joseph De Sylva et Yvon Boucher à subventionner cette activité pour un montant de 225 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 475 \$ à l'ordre de la Fondation du Service de police de la Ville de Gatineau, police communautaire, à l'attention de monsieur Jean Francoeur, C. P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-972	125 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79934-972	125 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-674

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER STEFAN PSENAK AU 24<sup>e</sup> COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - SAINTE-THERÈSE - 25 AU 27 MAI 2011 - 1 190 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Stefan Psenak à participer au 24<sup>e</sup> colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Sainte-Thérèse du 25 au 27 mai 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 122, Québec, Québec, G1R 2T9 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 190 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-72135-311	1 190 \$	Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-675

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE  
PAR L'ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - 9 JUIN 2011 - 360 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Maxime Tremblay, Luc Angers, Pierre Phillion et Stéphane Lauzon à participer à une activité organisée par l'Académie des retraités de l'Outaouais qui aura lieu le 9 juin 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 360 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-972	90 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79937-972	90 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79941-972	90 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79934-972	90 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-676

**SOUMISSION 2011 SI 072 - ÉDIFICE LA FONDERIE - PROLONGEMENT DES  
PASSERELLES AUX UNITÉS MÉCANIQUES - SERVICE DES  
INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-  
MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Gestion DMJ – 6739741 Canada inc., 689, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B4 pour le prolongement des passerelles aux unités mécaniques, pour un montant total de 63 106,36 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 mars 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-10019-017-78935	60 336,72 \$	Travaux correctifs - La Fonderie - Prolongement des passerelles - Unités mécaniques
04-13493	2 769,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-677**      **SOUSSION 2011 SP 028 - FOURNITURE DE BÉTON DE CIMENT PRÉMÉLANGÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour la fourniture de béton de ciment prémélangé, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 91 965,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 mars 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, au poste budgétaire 02-31230-623 – Trottoirs et bordures - Ciment et béton.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-678**      **SOUSSION 2011 SP 039 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - TRAITEMENT DE FISSURES 2010 ET 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme AECOM Consultants inc., 228, boulevard Saint-Joseph, bureau 303, Gatineau, Québec, J8Y 3X4 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance en résidence des travaux de traitement de fissures 2010 et 2011 pour un montant total de 79 747,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 mars 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue s'étant qualifiée, en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-11001-013-78936	46 670,42 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts - Réfection du réseau routier - Pavage - 2012
18-10002-003-78937	29 577,08 \$	Honoraires professionnels - Collecteur pluvial - Ruisseau de la Brasserie
04-13493	3 500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-679**      **AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE LA SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 175 718,52 \$ - DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LES RUES YVON-CHÉNIER, THOMPSON, SIGOUIN ET LARENTE FAISANT PARTIE DU LOT 9 - PRECO - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-915 en date du 9 juin 2010, adjugeait un contrat à la firme Équinoxe JMP 6369472 Canada inc. pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts, selon le lot 9, dans le cadre du programme PRECO sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 2 047 125,50 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-41 en date du 18 janvier 2011, approuvait l'ajout de la rue Larente, cette rue ayant fait l'objet d'une admissibilité par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, reliée au Programme d'aide sur le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO);

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Équinoxe JMP 6369472 Canada inc. a complété substantiellement les travaux reliés au lot 9, visant les rues Yvon-Chénier, Thompson, Sigouin et Larente, en date du 2 décembre 2010 pour un montant total de 2 222 844,02 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût réel relié aux travaux de la rue Larente est de l'ordre de 150 975,47 \$, incluant les taxes, le tout basé sur les coûts unitaires de la soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajustement du coût de la soumission a fait l'objet d'une vérification de la part d'Axor, gestionnaire mandaté par la Ville de Gatineau ainsi que par le Service des infrastructures :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement du coût de la soumission au montant de 175 718,52 \$, incluant les taxes, représentant l'ajustement du coût de la soumission réalisé dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées, lot 9 (PRECO), concernant les rues Yvon-Chénier, Thompson, Sigouin et Larente, contrat 09-112.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30639-001-78938	167 934,75 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Travaux - Égouts
04-13493	7 783,77 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30639-007	167 934,75 \$		Travaux d'aqueduc et d'égouts - Amendement numéro 2 - 2011
06-30639-001		167 934,75 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Travaux - Égouts

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-680**

#### **SUBVENTION DE 125 \$ - ACADEMIE DE DANSE DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de l'Académie de danse de l'Outaouais, à l'attention de monsieur André Laprise, directeur, 855, boulevard de la Gappe, bureau 304, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour leur campagne de financement 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-681

**SUBVENTION DE 200 \$ - LOISIRS ST-JEAN-BOSCO INC. - 14 MAI 2011 -  
DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE  
MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Loisirs St-Jean-Bosco inc., à l'attention de monsieur Jean Lessard, président, 36, rue Chauveau, Gatineau, Québec J8Y 3A9 à titre de subvention pour l'organisation d'une fête de retrouvailles qui aura lieu le 14 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	200 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-682

**MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME HÉLÈNE ST-DENIS AU POSTE DE  
SECRÉTAIRE DE DIRECTION - SERVICE DE LA GESTION DES BIENS  
IMMOBILIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire de direction au Service de la gestion des biens immobiliers (poste numéro GBI-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Hélène St-Denis au poste de secrétaire de direction au Service de la gestion des biens immobiliers (poste numéro GBI-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du directeur.

Le salaire de madame Hélène St-Denis sera celui de la class 6, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Hélène St-Denis est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-62910-112 – Gestion des biens immobiliers – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-683**

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GUY DONOVAN AU POSTE DE PRÉPOSÉ DE SERVICE - DIVISION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé de service à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-260 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Guy Donovan au poste de préposé de service à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Guy Donovan sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Guy Donovan est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-684\***

**MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** l'analyse des besoins opérationnels effectuée par la Division de la voirie du Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-1195 en date du 7 décembre 2010, adoptait le budget 2011 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle de la Division de la voirie du Service des travaux publics, de la façon suivante :

- Création d'un poste de contremaître, Voirie (poste numéro STP-CAD-078 au plan d'effectif des cadres) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du responsable, Voirie pour le secteur est.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des travaux publics en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30110-115 – Transport – Service des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-685\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Bibliothèque Bowater démontre un besoin additionnel de chef d'équipe pour assurer le bon fonctionnement opérationnel;

**CONSIDÉRANT QUE** des blocs de travail de chef d'équipe sont déjà offerts sur une base régulière afin de pallier aux besoins :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle de la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres :

- Création de deux postes de chefs d'équipe (poste numéro ART-BLC-058 et ART-BLC-059 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de division, Bibliothèques et lettres.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-72210-112 – Gestion des bibliothèques– Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-686

**MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL GAUTHIER AU POSTE DE TECHNICIEN(NE)-COMPTABLE - DIVISION DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA PAIE - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne)-comptable à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-023 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Chantal Gauthier au poste de technicien-comptable à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-023 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable, Comptabilité et contrôle interne.

Le salaire de madame Chantal Gauthier sera celui de la classe 7, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.



Madame Chantal Gauthier est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Mélanie Pilon prévue le 17 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-687**

**MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR GÉRARD DAGENAI AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-395 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Gérard Dagenais au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Gérard Dagenais sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Gérard Dagenais a renoncé à sa période d'essai, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus  
02-71440-114 – Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-688**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CATHERINE DIAMOND-MASSE AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de division, Gestion de la flotte et des équipements à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-033 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Catherine Diamond-Masse au poste de chef de division, Gestion de la flotte et des équipements à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-033 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du directeur du Service des travaux publics.

Le salaire de madame Catherine Diamond-Masse sera celui de la classe 6, 2<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Catherine Diamond-Masse est assujettie à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30800-115 – Ateliers mécaniques – Administration – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-689

**MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES POUR L'INSTITUTION DE PROCÉDURES À L'ENCONTRE DE LA COMPAGNIE TRAVELERS DU CANADA**

**CONSIDÉRANT** la requête introductive d'instance en dommages instituée par plusieurs demandeurs en 1995 à l'encontre de l'ex-Ville de Gatineau relativement au dossier de la zone blanche;

**CONSIDÉRANT QUE** la Cour d'appel, en date du 11 mai 2010, a condamné la Ville de Gatineau à payer un montant total de 1 017 511,90 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des déboursés au dossier, incluant le montant de la condamnation par la Cour d'appel ainsi que les honoraires d'experts et les honoraires de la firme d'avocats externe qui avait été mandatée pour représenter la Ville de Gatineau, se chiffre à un montant total de 1 442 304,10 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est assurée auprès de la compagnie d'assurances Travelers Canada relativement à l'administration municipale et aux services municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie d'assurances Travelers Canada a admis que la réclamation de la Ville de Gatineau, suite à la condamnation effectuée par la Cour d'appel était bien couverte selon la police d'assurances responsabilité des officiers publics;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie d'assurances Travelers Canada refuse, même si dûment mise en demeure de le faire, d'indemniser la Ville de Gatineau pour le montant de 442 304,10 \$, soit l'excédent du montant d'auto-assurance de 1 000 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** des procédures judiciaires devront être prises à l'encontre de la compagnie d'assurances Travelers Canada :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques à prendre toutes les procédures judiciaires appropriées à l'encontre de la Compagnie Travelers du Canada et à l'encontre de toute autre partie jugée utile afin que la Ville de Gatineau puisse être remboursée dudit montant de 442 304,10 \$, plus les intérêts, au taux légal et l'indemnité additionnelle, ainsi que les frais d'experts, le cas échéant.

Adoptée

CE-2011-690

**RÈGLEMENT HORS COUR - DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC. C. VILLE DE GATINEAU - 43, RUE DE CHAPLEAU, GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 3 août 2004, la demanderesse instituait devant la Cour supérieure une requête introductive d'instance portant le numéro 550-17-001510-047 et réclamant de la Ville de Gatineau la somme de 149 406,60 \$ en alléguant des dommages à l'immeuble, aux biens et au véhicule de son assuré suite à un bris d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à des discussions, une entente de principe est intervenue entre les parties;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier conformément aux modalités négociées :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le règlement du présent litige, conformément aux modalités négociées en retour de la signature d'une quittance finale et totale pour tous les dommages reliés directement ou indirectement aux faits allégués à la requête introductive d'instance ainsi qu'un désistement des procédures.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-19110-991-80890	89 000 \$	Assurances - Réclamation civile de dommages et intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2011.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**BERNARD SAVOIE**  
Assistant-greffier et secrétaire  
Comité exécutif